

Mémoire du Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent pour la consultation publique sur le renouvellement de la politique culturelle du Québec.

INTRODUCTION

Dans le cadre de la démarche de renouvellement de la Politique culturelle du Québec, le Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent est heureux de pouvoir contribuer à la réflexion nationale dans cet exercice incontournable en matière de développement culturel. Ce mémoire met en exergue des questions qui touchent particulièrement notre région et se veut en adéquation avec le mémoire qui a été produit par le Réseau des conseils de la culture du Québec.

Le Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent désire mettre à profit son rôle de pôle d'expertise et d'intervention régionale. Il entend surtout exprimer une vision transversale de la culture sur son territoire; une vision permettant certainement d'enrichir la réflexion sur ce que devrait être la prochaine Politique culturelle du Québec.

Notre mémoire est le fruit d'observations faites sur le terrain et de l'évolution de notre pensée en matière de culture. Il met en lumière des solutions viables et prometteuses permettant d'engendrer des projets qui dépassent les enjeux locaux. Le Bas-Saint-Laurent est effervescent sur les plans créatif et artistique. Les artistes et les organismes culturels doivent beaucoup à la capacité de notre milieu à se concerter, à se renouveler.

LA CULTURE DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Renforcement de l'interaction entre la politique culturelle et les politiques des autres secteurs (social, économique, éducatif, environnemental, territorial et de la santé) et ce à tous les paliers d'intervention (national, régional, local).

Pour le Bas-Saint-Laurent, berceau de la concertation intersectorielle, il ne fait aucun doute que le gouvernement du Québec aurait tout intérêt à développer et adopter une vision transversale sur les enjeux actuels. Plusieurs dossiers culturels ne relèvent pas uniquement du ministère de la Culture et des Communications et gagneraient à être considérés par un ensemble de secteurs. Prenons par exemple le dossier de la participation culturelle active des jeunes : ce dossier touche à l'éducation, à la santé, aux loisirs, à l'économie et non pas uniquement au secteur culturel.

De la même manière que plusieurs dossiers culturels ne devraient pas relever d'un seul ministère, certains doivent également être soutenus par les différents paliers de gouvernement. Un exemple est celui des infrastructures culturelles. Pour obtenir un accord de financement du

palier provincial, le projet doit être soutenu par le fédéral et le municipal. Cependant, le fédéral n'émet pas d'accord de principe si le provincial n'a pas confirmé son investissement. C'est un cercle vicieux qui fait en sorte que de très beaux projets ne survivent pas à l'interminable attente qu'induit cette situation.

Recommandation : Des tables interministérielles et intergouvernementales (palier municipal, provincial et fédéral) devraient être mises sur pied pour assurer le développement des projets qui s'inscrivent dans une logique transversale

Identification des ministères et organismes gouvernementaux pouvant jouer un rôle grandissant en matière de développement culturel pour favoriser une approche transversale et cohérente.

Plusieurs ministères et organismes gouvernementaux pourraient jouer un rôle déterminant en matière de développement culturel. Au niveau du palier provincial, plusieurs ministères devraient avoir des préoccupations culturelles. Les plus évidents, outre celui de la Culture et des Communications, sont le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ainsi que le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Le milieu culturel a déjà des liens avec ces différents partenaires via certaines ententes, dont le service de formation du Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent, qui collabore avec Emploi-Québec afin de financer des activités de formation dédiées aux artistes et travailleurs culturels. Le Bas-Saint-Laurent a également une table Culture-Éducation qui réunit des partenaires du milieu de l'éducation et du milieu culturel. Les ententes régionales sollicitaient jadis l'ancien ministère des Affaires municipales, des régions et de l'occupation des territoires. Ce ministère, ayant perdu les régions, n'a plus l'autorisation de coopérer dans les ententes régionales.

D'autres ministères pourraient également être mis à profit. Il n'est plus à prouver que le milieu culturel est un secteur générant de fortes retombées économiques pour le Québec. Le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation devrait ainsi être mis à profit. D'autant plus que le secteur culturel a mis en place une stratégie numérique il y a de cela déjà quelques années.

Encore une fois, au niveau de la participation culturelle des jeunes, le ministère de la Santé est directement touché puisqu'il est prouvé que la participation active aux arts et à la culture dès l'enfance est un axe de santé et une saine habitude de vie. De même que le ministère de la Famille doit être approché pour que des mécanismes d'éducation à la créativité soient mis en place dès la naissance.

Le ministère du Tourisme aurait tout intérêt à devenir un partenaire naturel du milieu culturel. Nous pensons automatiquement au tourisme culturel, mais le Conseil de la culture se préoccupe également de Patrimoine paysager et dans notre région, le paysage est la raison première de visite d'une majorité de touristes.

Parfois, des ministères auxquels nous n'aurions pas pensé investissent auprès du milieu culturel. Pensons à l'entente régionale pour les arts et les lettres du Bas-Saint-Laurent qui engendrait des projets unissant les artistes et le secteur forestier.

Accroissement des synergies et des partenariats entre l'administration publique et les autres catégories d'acteurs : les instances régionales, les entreprises privées, les milieux scolaires, les universités, les hôpitaux, la société civile, les citoyens, les jeunes, etc.

Actuellement, au Bas-Saint-Laurent, le meilleur exemple de bonnes pratiques en matière de synergie est incarné par le Collectif régional de développement qui a succédé à la CRÉ. Ce collectif prend forme, sur le plan administratif, d'après une formule comparable à celle de la CRÉ, soit des réunions unissant non seulement les éluEs mais également des acteurs de la société civile. Ainsi, lors d'une même réunion, tous peuvent en apprendre davantage autant sur la menace de la Berce du Caucase ou sur les impacts de la tordeuse d'épinette, que réfléchir aux ententes régionales en culture ou à la protection des paysages patrimoniaux au Bas-Saint-Laurent. Cette manière de fonctionner, une fois bien installée, est l'une des meilleures voies pour favoriser les collaborations intersectorielles. Les éluEs reconnaissent l'apport important du secteur culturel dans le développement de la région et le secteur culturel est plus à même de comprendre l'étendue des préoccupations qui sont portées par les MRC. La collaboration autour d'une même table facilite également la naissance de projets novateurs comme celui unissant le secteur forestier et les artistes.

La Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent investissait massivement en culture dans la région. C'était également le cas des Centres locaux de développement et de la Commission jeunesse. En perdant ces trois joueurs, c'est un apport majeur au développement culturel régional qui est disparu. Même si une partie des fonds est retournée aux MRC, les budgets se sont amenuisés drastiquement. Le gouvernement interdit à ses ministères de signer des ententes avec des entités régionales, alors que cela va à l'encontre des plans du ministère de la Culture et des Communications de développer les collaborations interministérielles et intersectorielles. Seul le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) signe encore des ententes régionales puisqu'il ne relève pas du Conseil du Trésor. Alors même que des joueurs comme le CALQ désirent toujours faire du développement de manière régionale, il faut tout de même relever d'immenses défis.

En premier lieu, il faut convaincre chacune des MRC de remettre de l'argent en commun pour des projets culturels. Une fois convaincues, les MRC ne sont pas autorisées à signer des chèques aux artistes. Le CALQ se cogne alors à des difficultés administratives de gestion des parts de l'entente. Heureusement le Bas-Saint-Laurent s'est doté d'un Collectif régional de développement qui peut assurer la gestion financière des projets régionaux. Pourquoi mettre du sable dans l'engrenage en interdisant la concertation quand il est toujours plus simple de mutualiser nos efforts dans le cas de certains projets qui ne sont pas régis par des frontières municipales? Actuellement, le ministère de la Culture et des Communications signe uniquement

des ententes locales avec les municipalités. Il serait judicieux de conserver une portion de cette enveloppe pour des projets à portée régionale.

De plus, le ministère impose de nouveaux partenariats privés dans le cas de projets récurrents. Par exemple, le Festival de cinéma Vu dans la tête voit son partenaire (le Cégep) disqualifié de la prochaine entente et doit démarcher un autre partenaire. Il ne s'agit pas d'une mesure adaptée à nos réalités régionales, qui compte un nombre restreint de partenaires potentiels, et de plus, elle ne prône pas la pérennisation des partenariats. Finalement, le ministère de la Culture ne peut renouveler ses partenariats sur trois ans, ce qui a pour effet de mobiliser une ressource pratiquement à temps plein sur les démarches auprès des MRC et municipalités en plus de l'impossibilité de se donner un horizon permettant une véritable stratégie de développement culturel.

Recommandation : Faciliter les mécanismes de concertation régionale et la pérennisation des partenariats.

- Le gouvernement du Québec devrait faciliter la concertation en région en autorisant la signature d'ententes avec des entités régionales.
- Favoriser la pérennisation des partenariats avec le privé au lieu d'encourager le renouvellement perpétuel des partenaires.
- Favoriser les ententes triennales entre le MCC et les partenaires locaux.

LE RAPPORT DU CITOYEN À LA CULTURE, en particulier des jeunes

Initiée en 2012 par le Réseau des Conseils régionaux de la culture du Québec, une vaste démarche de consultation nationale sur la citoyenneté culturelle des jeunes a permis la tenue de douze forums régionaux en présence d'acteurs des milieux culturels, de l'éducation, des loisirs, des municipalités, des MRC, des organismes de concertation et du milieu des affaires, etc. Au total, des milliers de personnes auront participé à la démarche. Pendant ce processus, les participants ont été à même de constater l'enthousiasme intersectoriel soulevé par le sujet, mais aussi, et surtout de sa pertinence collective et individuelle dans notre société actuelle.¹

¹ Pour en savoir davantage sur cette démarche, consultez le rccrcq.ca

De nombreuses études font état de la relation entre les arts et le bien-être, mais également sur le rôle unique des arts dans le développement des jeunes, notamment de leur impact sur la réussite scolaire. La National Assembly of State Arts Agencies (NASAA), basée à Washington, a publié une étude éclairante sur le sujet en 2009. Cette étude résume bien les bénéfices décrits par la littérature scientifique.

« La recherche en éducation montre que les enfants qui étudient les arts font preuve d'un meilleur rendement scolaire dans l'ensemble. L'éducation constituant une priorité fondamentale en matière de politique publique, le rôle des arts dans l'apprentissage représente un intérêt grandissant pour les parents, les enseignants, les législateurs, les autorités municipales et les propriétaires d'entreprises. »

Les programmes artistiques permettent aux étudiants d'avoir davantage confiance en eux, renforcent la capacité des enfants et des adolescents à communiquer et à trouver des solutions, et préparent les jeunes à devenir des personnes qui résoudront les problèmes de façon créative et ingénieuse, recherchés par les employeurs pour former leurs effectifs actuels.

L'éducation aux arts et à la culture commence AVANT l'école soit au sein des familles, dans les centres de la petite enfance et dans les garderies. Des programmes d'éveil aux arts devraient être intégrés dès le niveau préscolaire, mais aussi dans les services de garde en plus d'être bonifiés et réfléchis de manière transversale dans les milieux scolaires.

L'éducation aux arts et à la culture devrait aussi être renforcée aux échelles primaire et secondaire. Ce renforcement se déclinerait de différentes façons : par l'enseignement d'une variété de disciplines artistiques, y compris l'histoire de l'art, par la pratique artistique elle-même et par la fréquentation culturelle. La présence de professionnels en art – enseignants spécialisés et artistes – dans les écoles est nécessaire à la favorisation d'une éducation artistique de qualité, à l'éducation à la créativité.

Les principes qui fondent la démarche Re_Création² pour une reconnaissance du rôle fondamental des arts, de la culture et de la créativité dans le développement personnel et social des jeunes permettent d'appuyer l'importance globale de la présence des arts dans l'ensemble des milieux d'apprentissage.

Pourquoi ne pas intégrer aux saines habitudes de vie la créativité par la pratique des arts, l'éducation artistique et un accès de qualité diversifié aux arts et à la culture? Pourquoi ne pas considérer les arts et la culture comme des dimensions essentielles au développement de l'enfant et du plein potentiel du citoyen?

Poser la question, c'est y répondre : pour changer la perception sociale des arts et de la culture, un effort de démocratisation s'impose et doit se traduire par des actions de communication et

² rcrcq.ca pour en apprendre davantage sur la démarche Re_Création

de décroisement auprès des familles, des milieux d'apprentissage et de la population en général. La démocratie culturelle passe par l'appropriation citoyenne.

Ce qu'en dit la recherche :

La littérature scientifique le démontre : l'éducation artistique, la pratique et la fréquentation culturelles ont un impact majeur sur le développement cognitif et social de l'enfant, et donc sur la persévérance scolaire, contribuant ainsi à former des citoyens bien adaptés et créatifs.³

Aujourd'hui au Québec, nous n'avons plus à faire la preuve que bouger et bien s'alimenter sont des investissements pour chaque individu et pour la santé de notre société. Il est maintenant nécessaire d'envisager collectivement la créativité et l'inventivité des individus comme des savoir-faire et des savoir-être essentiels aux citoyens de demain.

Recommandation : Mettre en place un fonds dédié aux actions liées à la participation culturelle des jeunes et à l'éducation à la créativité, supporté par une campagne nationale de visibilité sur le sujet.

Le Réseau des Conseils régionaux de la culture souhaite que les résultats de cette mobilisation soient pris en compte dans la prochaine actualisation de la Politique culturelle du Québec et prennent racine, par des actions concrètes et des investissements, dans chacun des milieux et des régions du Québec. Il croit aussi que cette démarche doit être décroisée et se faire depuis l'engagement des différents milieux et secteurs qui œuvrent au développement et au bien-être de nos jeunes.

³ Une étude menée par Bygren en 1996 souligne que les personnes qui fréquentent des activités culturelles régulièrement (au moins une fois par semaine) vivent plus longtemps que les personnes qui fréquentent rarement ces activités.

Davies, en 2016, prouve que les personnes qui consacrent au moins deux heures par semaine à des activités artistiques ont un bien-être mental nettement meilleur.

Selon une recherche récente de Hills Stratégies, il y a une connexion très forte entre la fréquentation d'activités culturelle et des indicateurs de la santé et du bien-être.

LA GOUVERNANCE ET LE FINANCEMENT

Quelle amélioration le gouvernement du Québec peut-il apporter au système actuel de financement de la culture ? Quelles sont les limites des mécanismes de soutien financier en place ? Comment les améliorer ?

Actuellement, la distribution des fonds pour les artistes et organismes est encore inéquitable à l'échelle du Québec. Outre le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) qui a des pratiques exemplaires en terme d'équité de distribution de ses argents dans les différentes régions du Québec via ses ententes régionales. D'autres partenaires financiers ne font pas aussi bonne figure. C'est notamment le cas de la SODEC (Société de développement des entreprises culturelles) qui est très centrée sur la métropole en matière d'investissements et particulièrement dans le domaine cinématographique. La mission de la SODEC est de soutenir l'implantation et le développement des entreprises culturelles, y compris les médias, dans toutes les régions du Québec. Dans les faits, il est cependant extrêmement difficile de produire des films en dehors des grands centres ou de faire de la diffusion. La SODEC n'offre pas des mesures d'admissibilité adaptées aux réalités régionales (éloignement, petit bassin de populations, etc). La SODEC est à ce jour, la seule société d'État culturelle (du gouvernement du Québec) qui n'accepte toujours pas le cachet de la poste comme faisant foi d'un dépôt à l'un de ses programmes. Les dossiers doivent être déposés à 17h00, à la date limite du programme, sur les bureaux de la SODEC à Montréal. Ce qui peut sembler être un détail démontre pourtant qu'il y a iniquité pour les régions plus éloignées du siège social. Même chose pour les formations du programme jeune créateur qui sont données uniquement à Montréal.

Il serait important de s'assurer que le Conseil d'administration de la SODEC soit représentatif des secteurs, mais également du territoire québécois. De plus, certains programmes pourraient être dédiés aux organismes ainsi qu'aux artistes (dans le cas de Jeunes créateurs) hors Montréal. Pensons à Téléfilm Canada avec son programme *Écrire au long* qui était destiné aux cinéastes habitants à plus de 250 km de Montréal. La SODEC pourrait également réserver une partie de ses fonds pour prendre part à des ententes régionales triennale. Ce pourrait être pour soutenir des cinéastes ou des organismes dans les domaines du cinéma, des métiers d'arts, du livre, de la musique et des variétés.

Recommandation : Poser des actions pour que la SODEC se préoccupe d'avantage des régions.

- S'assurer que les Conseils d'administration des sociétés d'État soient représentatifs des territoires ;
- Rétablir l'équité quant à la question de l'attribution du financement, en s'inscrivant dans des ententes régionales ;
- Offrir des formations sur les programmes ailleurs qu'au siège social de Montréal.

CONCLUSION

Le Conseil de la Culture du Bas-Saint-Laurent, fort de plus de 40 ans d'implication et d'expertise au service du milieu culturel de la région est un acteur incontournable de la mise en actions de la future politique culturelle du Québec. Dans l'optique d'user davantage de transversalité et d'intersectorialité dans la manière de concevoir et de soutenir la culture, le CRCBSL et plus largement la région du Bas-Saint-Laurent peut très certainement mettre à profit sa longue expérience de la concertation. De plus, la prochaine politique culturelle devra se faire avec les régions du Québec afin de s'assurer une répartition adéquate du soutien partout dans la province. Avec les outils liés au numérique, il n'est plus nécessaire d'habiter la métropole pour s'inscrire activement et significativement au sein de la communauté culturelle québécoise. Il est impératif de mettre en place des stratégies pour faciliter la création et la diffusion en région afin de voir fleurir l'innovation artistique et d'éviter un exode massif des créateurs vers les grands centres. Évidemment la mise en œuvre de la nouvelle politique culturelle ne pourra pas se déployer dans le contexte actuel de sous-financement culturel. Les budgets n'ont pas été indexés depuis de nombreuses années bien que le nombre d'organismes et d'artistes ait augmenté significativement. Une injection importante d'argent neuf en culture est plus qu'incontournable pour maintenir et développer un bon positionnement du Québec en matière de culture, à l'échelle nationale et internationale.